

RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2015 B 00295
Numéro SIREN : 811 579 721
Nom ou dénomination : MLB DISTRIB

Ce dépôt a été enregistré le 08/12/2021 sous le numéro de dépôt 4157



Greffe du tribunal de commerce de Douai
BP 829 - 66 rue Saint Julien 59508 DOUAI CEDEX
Téléphone : 0327961743
www.greffe-tc-douai.fr - www.infogreffe.fr

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Numéro de référence : 2015 B 00295

Numéro d'identification : 811 579 721

Nom ou dénomination : MLB DISTRIB

Liasse : C59041011275

Date d'arrivée : 02/12/2021

Numéro d'arrivée : 7455

NOTA : Les greffiers et l'Institut National de la Propriété Industrielle sont astreints et seuls habilités à délivrer à toute personne qui en fait la demande des certificats, copies ou extraits des inscriptions portées au registres et actes déposés en annexe, sauf en ce qui concerne les inscriptions radiées, qui sont communiquées dans les conditions fixées par l'arrêté, prévu à l'article R.123-166 du code de commerce

Reconstitution des capitaux propres

Pièces justificatives :

Activités réglementées :

Date de dépôt des actes :

Observations du greffier :

La conformité des déclarations annexées avec les pièces justificatives produites en application des règlements a été vérifiée par le greffier soussigné qui a procédé en conséquence à l'inscription ci-dessus désignée.

Date de l'inscription : 08/12/2021

Numéro de l'inscription : **2021/09872**

Certifié, Le Greffier



Cadre réservé au registre national du commerce et des sociétés

MLB DISTRIB

Société à responsabilité limitée au capital de 30 000 euros

Siège social : 707 rue de Loffre – 59187 LEWARDE

811 579 721 RCS DOUAI

**PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE
EN DATE DU 30 JUILLET 2021**

Premier extrait

L'an deux mil vingt et un,
et le trente juillet, à dix heures,

Les associés de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, dans les conditions de sécurité liées à la crise sanitaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Nicolas DOUCHIN, propriétaire de.....	149 parts
- Madame Anne DOUCHIN, propriétaire de.....	148 parts
- Mademoiselle Mélanie DOUCHIN, propriétaire de.....	1 part
- Mademoiselle Léa DOUCHIN, propriétaire de.....	1 part
- Monsieur Baptiste DOUCHIN, propriétaire de.....	1 part

soit un total de.....	300 parts
sur les trois cents (300) parts composant le capital social.	

Baptiste DOUCHIN, mineur, est représenté à la présente assemblée par Monsieur Nicolas DOUCHIN et Madame Anne DOUCHIN, ses parents, agissant en qualité d'administrateurs légaux.

Monsieur Nicolas DOUCHIN préside la séance en sa qualité de gérant associé.

Il constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Monsieur le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice,
- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 janvier 2021,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente assemblée et que ces derniers ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions à la gérance, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis, Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion de la gérance sur les opérations et les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2021,
- Constatation de ce que les capitaux propres sont redevenus supérieurs à la moitié du capital social,
- Examen du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
- Approbation des comptes et affectation des résultats,
- Quitus à la gérance,
- Pouvoirs pour formalités.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des rapports de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

Fin du premier extrait

Deuxième extrait

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate qu'en raison de l'affectation de ce résultat, les capitaux propres de la société sont reconstitués à hauteur de la moitié du capital social et qu'en conséquence, il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés relative à la régularisation de la situation de la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fin du deuxième extrait

Troisième extrait

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Fin du Troisième extrait

Extrait certifié conforme au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 juillet 2021

Pour la société MLB DISTRIB

Nicolas DOUCHIN
Président

